

RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL
Évaluation des programmes des études supérieures
École de traduction et d'interprétation
Faculté des arts
Cycle: 2020-2021
Date: le 13 novembre 2024

I. Programmes évalués

- Maîtrise en interprétation de conférence / Master of Conference Interpreting
- Doctorat en traductologie / PhD in Translation Studies

II. Processus d'évaluation (description de la visite)

Le rapport d'évaluation final des programmes mentionnés ci-dessus a été rédigé à partir des documents suivants : (a) le rapport d'autoévaluation produit par l'unité scolaire, (b), le rapport d'évaluation externe rédigé à la suite de la visite, ainsi que (c) les commentaires du directeur de l'École de traduction et d'interprétation, Salah Basalamah, et la réponse du doyen de la Faculté des arts, Kevin Kee.

La visite externe a eu lieu les 24 et 25 janvier 2022. Les membres de l'équipe évaluatrice étaient Aline Francoeur de l'Université Laval, Julie McDonough Dolmaya de l'Université de York et Marco Fiola du Campus Glendon de l'Université de York.

Lors de la visite, l'équipe évaluatrice a rencontré la vice-provost aux affaires académiques, Aline Germain-Rutherford, la vice-provost aux études supérieures et postdoctorales, Sylvie Lamoureux, le doyen de la Faculté des arts, Kevin Kee, le vice-doyen aux programmes de la Faculté des arts, Marc Charron, la direction du programme, Salah Basalamah, ainsi que des membres du corps professoral, du personnel de soutien et de la population étudiante.

III. Sommaire des rapports sur la qualité des programmes¹

Forces

Maîtrise (MIC) : Le programme de maîtrise en interprétation de conférence est unique en son genre au Canada, en ce sens qu'il est concentré sur la formation d'interprètes anglais-français.

Un bon nombre des diplômés issus de ce programme trouve de l'emploi dans la fonction publique canadienne.

PhD: Les résultats de l'enquête indiquent que les étudiants semblent satisfaits du programme de doctorat.

Ils apprécient notamment le bureau partagé, qui est un endroit où ils peuvent se parler et collaborer sur des projets, favorisant ainsi un sentiment d'appartenance à la communauté des étudiants diplômés.

¹ Selon l'ensemble des documents préparés lors du processus d'évaluation, fréquemment cités de manière textuelle.

Défis

Maîtrise (MIC) : La formation est assurée essentiellement par des interprètes en détachement du Bureau de la traduction du gouvernement du Canada. Ces interprètes sont responsables de la prestation de l'ensemble du programme, allant de la sélection des candidats jusqu'à leur évaluation finale. Par contre, l'École de traduction et d'interprétation n'a pas de spécialistes de l'interprétation au sein du corps professoral. Donc, elle n'a pas la capacité d'enseigner dans le programme, ni d'exercer un rôle de supervision et d'assurance de qualité du programme. À preuve :

- Les objectifs d'apprentissage de ce programme ne sont pas clairement définis.
- Les coordonnateurs du programme sont sélectionnés par le Bureau de la traduction du gouvernement canadienne de son corps d'interprètes, sans input de l'université. Normalement, pour tout autre programme de premier cycle ou de cycle supérieur, professionnel ou non, c'est l'université qui sélectionne ses enseignants.
- L'examen de sortie/exit exam s'apparente à un pré-test d'admission au concours d'accréditation des interprètes du Bureau de la traduction et non à un examen de synthèse, visant à mesurer l'atteinte des objectifs et des résultats d'apprentissage. Les étudiants qui, contre toute attente, ne parviendraient pas à passer cet examen ne recevraient aucun diplôme, en dépit du fait qu'ils auraient passé et réussi les examens de tous leurs cours jusqu'à ce point.
- Parmi les deux cours théoriques obligatoires du programme, un consiste à un cours du Collège universitaire Glendon offert par l'intermédiaire du *programme Ontario Visiting Graduate Students*. Ce cours est offert sans aucun input de l'Université d'Ottawa. Cette dépendance pour un cours obligatoire semble contre les principes du programme interuniversitaire *Ontario Visiting Graduate Student*.

En l'absence de supervision par un personnel universitaire qualifié, il est difficile de dire qu'il s'agit bel et bien d'un programme dont les éléments d'apprentissage sont intégrés les uns aux autres, voire qu'il s'agit d'un programme répondant aux exigences d'un diplôme de cycle supérieur, ou même d'un diplôme universitaire. Il est en effet difficile de dire avec certitude qu'il ne s'agit pas d'un programme purement technique.

PhD: Tous les étudiants admis au doctorat ne maîtrisent pas le français, ce qui nuit au caractère bilingue du programme, puisque la langue commune est toujours l'anglais. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que le nombre d'étudiants francophones dans le programme est faible.

Certains étudiants indiquent ne pas bénéficier d'un soutien suffisant en matière de recherche, de rédaction de demandes de subvention et de publication ou qu'ils ne sont pas préparés au marché du travail.

IV. Sommaire et évaluation du plan d'action proposé²

Trois programmes figurant dans ce rapport d'évaluation final ont été suspendus. Ceux-ci n'étant pas soumis à la procédure d'évaluation périodique, le comité a examiné les recommandations et actions relatives aux programmes actuellement actifs, en l'occurrence la maîtrise en interprétation de conférence et le doctorat en traductologie. Par conséquent, toutes les recommandations

² La réponse et le plan d'action de l'unité scolaire sont en annexe.

concernant les programmes de premier cycle ont été mises de côté, ne laissant que les recommandations 1 et 6 à 10.

Les recommandations des personnes évaluatrices externes ont été attentivement considérées par la direction de l'unité scolaire, puis incorporées dans un plan d'action examiné par le comité de l'évaluation des programmes d'études supérieures (CÉPÉS) lors de sa rencontre tenue le 13 novembre 2024.

La direction de l'unité scolaire a accepté toutes les recommandations de l'évaluation externe. Les actions à entreprendre et le calendrier sont clairement définis et ont été approuvés par le décanat de la faculté. CÉPÉS est satisfait de la réponse et du plan d'action de l'unité scolaire.

V. Conclusion

L'exercice d'évaluation a permis de confirmer la force et la stabilité des programmes offerts et d'identifier des recommandations pour leur amélioration continue. Les membres du Comité remercient les personnes évaluatrices externes pour leur évaluation détaillée ainsi que toutes les parties prenantes impliquées avec ce processus d'évaluation universitaire périodique.

VI. Calendrier et échéances

Un rapport d'étape décrivant les actions accomplies et les résultats obtenus sera soumis au plus tard le 30 juin 2025.

Le prochain cycle d'évaluation aura lieu en 2027-2028.

Réponse de l'unité au rapport d'évaluation externe et plan d'action

Faculté :

- Arts

Unité académique :

- École de traduction et d'interprétation

Programmes évalués :

- B.A. spécialisé en traduction anglais-espagnol-français
- B.A. spécialisé en traduction anglais-français
- Maîtrise en interprétation de conférence
- Maîtrise ès arts Traductologie
- Doctorat en philosophie Traductologie

Cycle d'évaluation :

- 2020-2021

Date :

- 16 mai 2022

Notes :

- **La version finale de ce document sera soumise au Conseil d'assurance de la qualité et sera publiée sur le site Web de l'Université.**
- **Rédiger le document dans une seule langue, ici le français. Il sera par la suite traduit en anglais.**

Commentaires généraux :

Le 29 mars 2022, la direction de l'École de traduction et d'interprétation ainsi que celles des programmes de premier cycle et des cycles supérieures ont pris connaissance du rapport d'évaluation externe produit dans le cadre de son évaluation périodique. Nous sommes satisfaits de cette évaluation des trois niveaux de nos programmes dans la mesure où elle a fait certaines recommandations pertinentes qui seront prises en compte telles que le démontrent nos réponses ci-après.

Puisque le programme de premier cycle en traduction et les programmes d'études supérieures en traductologie se sont engagés à offrir, d'une part, une expérience de formation professionnelle au premier cycle et de recherche exceptionnelle aux cycles supérieures, nous sommes heureux de constater que les examinateurs externes ont considéré que notre École est « un fleuron de la formation universitaire dans la capitale nationale », mais que, cependant, il existe « un problème d'adéquation des ressources professorales par rapport à ses programmes » puisque, pour ne prendre que l'exemple de la maîtrise en interprétation de conférence

(MIC), il y a un « problème de la supervision du programme », voire d'enseignement de la partie théorique de celui-ci, qui est « nécessaire » mais qui n'est actuellement pas « universitaire ». Autrement dit, le besoin urgent d'embaucher un.e professeur.e en interprétation de conférence se fait ressentir une nouvelle fois après qu'il a déjà été exprimé lors de l'évaluation cyclique précédente.

Le rapport formule 16 recommandations, dont 9 sont considérées comme hautement prioritaires, en cours de réalisation, voire déjà réalisées. Nous prenons toutes les recommandations au sérieux et nous sommes convaincus que nos programmes de premier cycle et d'études supérieures seront encore plus forts après cet exercice. Les recommandations et notre réponse sont incluses ci-dessous.

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 1 : Octroyer une place pour un membre de l'APTPUO au sein du comité des études supérieures.

Réponse de l'unité : L'École estime qu'il ne s'agit pas là d'une priorité ni d'une nécessité. En effet, non seulement rares sont les fois où des séminaires d'études supérieures sont enseignés par des professeurs à temps partiel, mais la plupart des tâches du comité des études supérieures concernent l'examen des dossiers d'admission et des demandes de bourses, l'évaluation des jurys d'examen doctoraux et des thèses (maîtrise et doctorat) ainsi que l'organisation et l'évaluation des examens de synthèse du doctorat. Ainsi, la plupart des tâches du comité des études supérieures ne réclament pas directement les contributions de nos professeurs à temps partiel et ne concernent pas leurs compétences d'enseignement, si ce n'est dans les cas de changement dans les programmes. Dans ces derniers cas éventuels, le/la représentant.e APTPUO de l'École peut être convoqué.e de manière *ad hoc* au sein du comité pour participer aux consultations, sachant que l'APTPUO possède déjà deux votes à l'Assemblée départementale pour se prononcer sur toute question relative aux programmes dans lesquels ils enseignent. Enfin, on peut encore mentionner le fait que lors de la décision par l'Assemblée départementale de demander à la Faculté d'embaucher un.e enseignant.e sous le régime « nomination de long terme » (NLT), un représentant de l'APTPUO a été désigné pour participer aux discussions au sein du comité du personnel enseignant (CPED). Cela étant, et soulignant le statut spécial de la Maîtrise en interprétation de conférence (MIC), l'École estime qu'un traitement équivalent doit être octroyé en intégrant le coordinateur / la coordinatrice de la MIC de manière *ad hoc* dès qu'il y a à l'ordre du jour un sujet pertinent au programme en question.

Réponse du décanat: Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
1	S'assurer, au début de chaque année universitaire, d'avoir un.e représentant.e de l'APTPUO et un coordinateur de la MIC disponibles pour être invité.es à participer de manière <i>ad hoc</i> , non seulement dans le comité des études supérieures (mais surtout dans celui du premier cycle pour l'APTPUO, dans le cas d'une modification aux programmes auxquels les enseignants à temps partiel participent de manière active). Ce changement pourra être mis en application dès septembre 2022.	Assemblée départementale (directeur)	Septembre 2022	Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

~~Recommandation 2 : Offrir une maîtrise d'un an (trois semestres) afin de permettre aux étudiants de compléter le programme pendant la période où ils sont financés. Inactive~~

Réponse de l'unité : Parmi les programmes de maîtrise qui existent, on peut dire que nous possédons déjà un programme de maîtrise d'un an (3 semestres), celui avec mémoire (Major Research Paper), un fichier terminologique ou une traduction commentée, qui peut être considéré comme l'équivalent d'un capstone.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
1	Une proposition complémentaire, qui va être à l'étude dès l'automne, serait d'alléger la traduction commentée pour en faire une "traduction annotée".	Comité des études supérieures et Assemblée départementale	Automne 2022	Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 3 : Abolir la maîtrise en traductologie (option chinois) ou explorer la possibilité de l'offrir conjointement avec un département de langues modernes de l'Université d'Ottawa ou d'une autre institution qui pourrait contribuer à la supervision de projets de recherche. Inactive

Réponse de l'unité : La recommandation du rapport des évaluateurs externes concorde avec l'analyse interne de l'École sur la viabilité, le manque de moyens et de ressources humaines pour offrir cette option. Dès le début, on espérait pouvoir attirer un.e professeur.e en mandarin pour donner certains cours et diriger les mémoires des étudiants mais cette possibilité ne s'est jamais concrétisée : les démarches faites auprès du Département de langues modernes n'ont rien donné, puisque leur professeure de mandarin APTPUO est déjà débordée. Or, en l'absence d'une personne qui ait ces qualifications, il est impossible d'offrir cette option. Au printemps de 2020, avec l'éclosion de la pandémie COVID, les étudiant.e.s chinois.es sont rentré.e.s en Chine après avoir terminé leur session. Depuis, les admissions à ce programme ont été suspendues, une mesure que l'École compte reconduire pour la session d'automne 2022, en attendant que l'option soit officiellement abolie par les différentes instances de l'université : une proposition en ce sens a reçu l'aval unanime de l'École à son Assemblée départementale du 9 mai 2022.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
1	Dans l'immédiat : abolir l'option chinoise du programme de maîtrise	Comité des études supérieures, Assemblée départementale (réunion de mai 2022), directeur	Printemps 2022 pour une entrée en vigueur en mai 2023	Demande d'abolition d'un programme (modification majeure)
2	En attendant que l'option soit officiellement abolie : reconduire la suspension des admissions	Comité des études supérieures, directeur	Été 2022	Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 4 : Actualiser le programme de la maîtrise en traductologie afin qu'il constitue une solution de remplacement attrayante au programme de maîtrise en traduction proposé pour les étudiants qui souhaitent obtenir un diplôme en traduction axé sur la recherche. Sinon, le programme de maîtrise risque de perdre des étudiants au profit du nouveau diplôme de M. Trans. Inactive

Réponse de l'unité : L'École estime que dans l'éventualité de la création de la maîtrise MTr, celle-ci ne devrait avoir aucune incidence sur le programme de maîtrise en traductologie actuel puisque ces programmes s'adressent à deux catégories de candidats qui ont des objectifs très différents. La MTr est un programme professionnel Coop qui formera des personnes pour le marché de la traduction professionnelle spécialisée. Quant à la maîtrise en traductologie, elle s'adresse aux personnes qui souhaitent, ou bien se préparer en vue de poursuivre des études doctorales, ou bien simplement obtenir un diplôme supérieur dans les domaines de la communication interculturelle, les professions langagières appliquées (terminologie, lexicologie, technologie de la traduction) ou encore les relations internationales, entre autres possibilités. Ainsi, les populations visées et les objectifs respectifs de ces programmes sont distincts. Cependant, cette distinction n'empêche pas de concéder le fait que l'École a, pour d'autres raisons et depuis plusieurs années déjà, envisagé l'actualisation de la maîtrise en traductologie pour lui donner un nouveau lustre et lui conférer des ouvertures interdisciplinaires grâce à des passerelles inter-départementales et inter-facultaires élargies. Des suggestions se sont exprimées notamment dans le sens d'une diminution de la scolarité en passant de 18 à 12 crédits. Une piste à étudier par le Comité des études supérieures (CÉS). Par ailleurs, on peut mentionner qu'une des raisons probables de la difficulté à écrire une thèse pour les étudiants consiste en l'absence d'un séminaire de méthodologie de la recherche obligatoire qui encadre leur formation à la recherche. D'où la demande de modification majeure pour rendre le séminaire de méthodologie obligatoire; ce qui a d'ores et déjà été adopté au niveau du département.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
2	<ul style="list-style-type: none"> • Mandater le CÉS pour élaborer une vision et un plan d'action pour la maîtrise en traductologie • Développer des collaborations interdépartementales et interfacultaires • Imaginer des combinaisons de cours avec les départements de langues modernes, communication, études internationales, etc. 	Comité des études supérieures (CÉS), Assemblée départementale (AD) et directeur.	2023-2024	Développer des collaborations interdépartementales et interfacultaires
1	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre le séminaire de méthodologie de la recherche obligatoire. 	CÉS	9 mai 2022	Demande en cours de dépôt

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

~~**Recommandation 5 :** Explorer la possibilité de transformer certains (ou la totalité) des cours de la MA en traductologie en un format bimodal afin que le programme puisse attirer des étudiants de la francophonie qui, autrement, ne pourraient pas s'y inscrire. Inactive~~

Réponse de l'unité : Puisque la prérogative sur le mode d'enseignement appartient à l'unité et que la définition des priorités pédagogiques revient aux professeurs et aux comités de l'unité en question, l'École est non seulement prête à pondérer les avantages et inconvénients de la recommandation, mais elle propose de réfléchir sur les modes d'enseignement au-delà de l'alternative bi-modale pour investiguer plus avant les modes asynchrone, hybride, etc. Cependant, s'agissant de l'ouverture à la francophonie, l'obstacle majeur n'est pas tant dans les limitations financières auxquelles font face les candidats potentiels provenant d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest francophones, mais bien souvent dans la qualité des dossiers ainsi que, et peut-être en conséquence, dans le fait que les moyennes telles que pratiquées dans ces pays, héritiers du système éducatif français, sont toujours trop basses pour constituer des dossiers défendables auprès de l'administration des études supérieures de la Faculté, notamment en vue d'obtenir des bourses.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
2	Cette réflexion va avoir lieu dans le cadre des réformes de la MA en traductologie par le CÉS	CÉS, AD et directeur	2023-2024	Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 6 : Encourager les associations étudiantes à reprendre le collier afin de favoriser un plus grand sentiment d'appartenance chez la population étudiante à tous les cycles.

Réponse de l'unité : La direction du département s'est mobilisée en janvier 2022 pour donner au dernier groupe d'étudiants aux études supérieures admis en septembre 2021 les moyens de faire revivre l'Association des étudiants des études supérieures de l'ÉTI qui vient, ce mois-ci, de tenir sa première Assemblée générale. L'Association des étudiants gradués est donc désormais officiellement en fonction et peut maintenant se faire représenter aux réunions de l'Assemblée départementale.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
1	<ul style="list-style-type: none"> • Mission accomplie aux études supérieures • En cours au premier cycle – Admissions suspendues 	Direction	-	-

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 7 : Créer un cours théorique pour les étudiants de la MIC de manière à cesser de dépendre abusivement du programme OVGS.

Réponse de l'unité : Le cours dont il est question (à double cote : TRA6907 à Ottawa et INTE5700 à Glendon) n'est pas en fait donné par des professeurs réguliers du Collège Glendon, mais plutôt à distance par une professeure de l'Université du Bosphore (Boğaziçi Üniversitesi), à Istanbul (Turquie), Mme Ebru Diriker, qui est effectivement une autorité en la matière. La distance géographique explique pourquoi ce cours est (et sera encore) donné en ligne à Glendon. La solution la plus simple serait alors d'inviter Mme Diriker, qui a également le statut de professeure auxiliaire (adjunct faculty) chez nous, à donner le cours directement et en ligne à nos étudiants, sans passer par Glendon. Cela enlèverait ce qui semble être un irritant du côté de nos collègues torontois. Bien sûr, il faudrait alors que la Faculté soit prête à financer ce cours en tout ou en partie (avec Glendon). Nous pouvons commencer par contacter le collègue chargé du programme à Glendon (Andrew Clifford) pour connaître les conditions offertes à la prof. Diriker. Cette solution ne peut être que temporaire en attendant l'embauche d'un.e prof d'interprétation à temps plein (APUO ou LTA) - cf. infra: recommandation 9.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
1.	Contacter Glendon pour connaître les conditions offertes à la prof. Diriker en vue de négocier les mêmes conditions à Ottawa	Responsable de la MIC, directeur de l'École	Juin 2022	Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 8 : Établir une définition claire et progressive des objectifs d'apprentissage de chacun des cours de la MIC, conformément aux attentes d'un programme de cycle supérieur et dans le but d'en circonscrire les niveaux de compétence minimums.

Réponse de l'unité : Ceci laisse entendre qu'à l'heure actuelle, les objectifs d'apprentissage des cours de la MIC n'ont pas été définis. Pourtant, le rapport d'auto-évaluation contenait un tableau (A-3, p. 18-19) clair et détaillé qui n'avait soulevé aucune objection de la part du BAQ lors de la prélecture. Ces dernières années, un effort particulier a été fait pour aider les enseignant.e.s à temps partiel de la MIC à concevoir des résultats d'apprentissage clairs, bien alignés et différenciés pour leurs ateliers. En 2018, le coordinateur de la MIC, Malcolm Williams (aujourd'hui à la retraite), avait préparé un guide à cet effet. En 2020, un atelier avait été prévu spécifiquement pour les enseignant.e.s de la MIC avec le personnel du SAEA/TLSS, mais il a été annulé en raison de la pandémie. Ce serait cependant une avenue à explorer à nouveau. On pourrait également inviter les enseignant.e.s délégué.e.s par le Bureau de la traduction à assister au séminaire TRA5909 *Pédagogie de la traduction / Didacting of Translator training* offert cet été. Les y obliger paraît toutefois difficile. Cela dit, les personnes qui coordonnent la MIC du côté du Bureau de la traduction ont un intérêt particulier pour la pédagogie et sont actives dans l'encadrement des autres professeurs.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
1	Inviter les enseignant.e.s délégué.e.s par le Bureau fédéral de la Traduction à assister au séminaire TRA5909 <i>Pédagogie de la traduction / Didacting of Translator training</i> (offert cet été).	Directeur de l'ÉTI, Coordinateur.trice de la MIC à uOttawa	Été 2022	
2	Consultation entre la personne qui coordonne les cours de la MIC à uOttawa et la coordinatrice des enseignant.e.s délégué.e.s par le Bureau de la traduction	Coordinateur.trice de la MIC à uOttawa, Comité des études supérieures	2022-2023	

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 9 : Affecter un professeur compétent en didactique des professions, pour soutenir les interprètes professionnels en détachement à la MIC et les encadrer dans leur pratique pédagogique, ou établir un partenariat avec un autre programme analogue pour le partage des ressources professorales.

Réponse de l'unité : C'est une excellente suggestion dans un contexte où l'on pourrait embaucher un.e prof d'interprétation à temps plein (APUO ou LTA). À noter qu'en janvier 2019, les directeur.trices de l'École, Elizabeth Marshman et Ryan Fraser, avaient obtenu l'accord de l'Assemblée départementale pour demander à la Faculté un poste menant à la permanence dans le domaine des « Interpretation Studies, but whose skills would be transferable to meet the needs of other programs as well. » (rapport de la direction à l'AD du 30 janvier 2019). Cette demande n'a pas été retenue au COMEX de la Faculté des Arts pour le concours de postes du printemps 2019 et il n'en a plus été question depuis. Pourtant, elle peut facilement être motivée par le départ de nos professeur.e.s vers.e.s en Interprétation, soit Annie Brisset (professeure émérite et retraitée depuis 2012), Malcolm Williams (retraité depuis 2017) et Sylvie Lambert (subitement décédée en mai 2020). Il est donc à souhaiter que la Faculté revienne sur sa décision, d'autant qu'il n'est guère envisageable d'abolir la Maîtrise en Interprétation, vu :

- l'impact négatif sur l'image de l'université en tant qu'organisme de formation « professionnelle » produisant des diplômés pour le marché du travail de l'industrie de la langue.
- l'impact négatif sur le mandat de l'université quant au bilinguisme institutionnel et de la dualité linguistique en vertu de la Loi sur les langues officielles, ce qui aurait sans le moindre doute des retombées politiques : réaction des médias, des autorités fédérales, des communautés francophones.

Quant au partenariat mentionné, le seul « autre programme analogue » au Canada est celui du Collège Glendon à l'Université York. Là aussi, on pourra contacter les collègues à Glendon (Andrew Clifford, Marco Fiola) pour explorer les possibilités de collaboration. À noter cependant que le programme de Glendon est plus axé sur l'interprétation communautaire que sur l'interprétation parlementaire (qui est notre spécialité) et que notre programme forme les étudiant.e.s pour travailler de manière bidirectionnelle dans les deux langues officielles, alors que celui de Glendon comprend plus de langues (espagnol, arabe...), mais ne demande pas de compétence bidirectionnelle.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
2	Contacteur le collègue chargé du programme de maîtrise en interprétation à Glendon pour explorer les possibilités de collaboration	Responsable de la MIC, directeur de l'École	2022-2023	Non
3	Convaincre la Faculté des Arts de la nécessité d'attribuer une description de poste APUO ou LTA à ce programme	Assemblée et directeur de l'École	avant 2025, voire plus tôt	Non

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 10 : Cesser de faire de l'examen de sortie de la MIC une condition de diplomation pour en faire une épreuve de qualification hors programme, non créditée, ouvrant voie à l'examen d'accréditation du Bureau de la traduction.

Réponse de l'unité : L'idée paraît certainement raisonnable de mieux distinguer l'examen final (« de sortie ») des exigences professionnelles nécessaires pour travailler au Bureau de la traduction. En même temps, tout simplement enlever l'examen de diplomation pourrait donner l'impression que le programme est moins rigoureux. Il faudrait voir aussi combien d'étudiant.e.s il y a eu au cours des 10 dernières années qui avaient terminé toute leur scolarité de maîtrise mais n'ont pas réussi l'examen final. S'il s'avère que ces cas sont très peu nombreux, on voit mal pourquoi il faudrait changer tout un programme pour quelques rares exceptions. En même temps, l'objection soulevée par les évaluateurs externes revient en fait à une question de principe : séparer les exigences universitaires de celles d'un employeur éventuel (en l'occurrence, le gouvernement fédéral). La coordinatrice des enseignant.e.s délégué.e.s par le Bureau de la traduction a déjà été contactée à ce sujet. Il pourrait également être utile de regarder d'autres programmes qui ont des examens de sortie.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
1	Mettre à jour les statistiques quant aux (demandes d')admission(s) et au taux de réussite. Voir combien d'étudiant.e.s ont par le passé fait toute la scolarité de la maîtrise sans réussir l'examen final.	Sara Jirari (Administratrice aux études supérieures, Faculté des Arts) et son équipe, à contacter par l'Adjointe administrative de l'École ou son directeur	2022	Non
2	Consultation entre la personne qui coordonne les cours de la MIC à uOttawa et la coordinatrice des enseignant.e.s délégué.e.s par le Bureau de la traduction	Responsable de la MIC, directeur de l'École	Fin 2023	Peut-être, s'il s'avère nécessaire de modifier ou enlever l'examen final

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

~~**Recommandation 11** : S'assurer que la nouvelle M. Trans. réponde aux exigences des associations professionnelles (ATIO et OTTIAQ, notamment) afin que les diplômés puissent accéder au titre de traducteur agréé ou de terminologue agréé. Inactive~~

Réponse de l'unité : La direction de l'ÉTI a communiqué par courriel en juillet 2021 avec Donald Barabé, président de l'OTTIAQ (Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec), pour lui communiquer les grandes lignes de la MTr envisagée et obtenir des commentaires et suggestions. Dans sa réponse en date du 21 octobre 2021, le président de l'OTTIAQ indique: « D'entrée de jeu, je tiens à féliciter l'ÉTI de transformer le baccalauréat accéléré en maîtrise professionnelle en traduction. Cela répondra à coup sûr aux souhaits de bacheliers dans d'autres disciplines que la traduction qui veulent réorienter leur carrière en traduction justement. L'incorporation d'un stage coop obligatoire renforcera considérablement cette maîtrise. Il sera important de soumettre votre ébauche au comité de la formation de l'OTTIAQ pour en obtenir la reconnaissance par l'Ordre ». Rien n'indique donc que du côté de l'OTTIAQ la reconnaissance de cette nouvelle maîtrise serait problématique. Il reste que le programme doit exister avant d'être reconnu et « validé ».

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
2	Une fois la MTr officiellement approuvée, communiquer avec l'OTTIAQ et l'ATIO en vue d'obtenir que les étudiant.e.s qui obtiendront ce diplôme soient admis comme membres.	Direction de l'École en collaboration avec le comité des études supérieures	2024?	

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

~~**Recommandation 12** : Évaluer l'incidence que pourrait avoir un cheminement coop obligatoire dans la nouvelle M. Trans. La clientèle envisagée souhaitera-t-elle s'inscrire à temps complet dans le programme et s'engager dans des stages à temps plein s'échelonnant sur plusieurs mois? Inactive~~

Réponse de l'unité : Pour répondre aux exigences des associations professionnelles, les étudiantes et étudiants devront déjà effectuer au moins un stage obligatoire, qui ne sera pas nécessairement rémunéré. Il pourrait donc être plus intéressant de faire deux stages coop (certes, cela rallongerait le programme, mais l'étudiante ou l'étudiant occuperait un travail rémunéré pendant près de la moitié de sa durée).

Deux voies ont été étudiées : avec stage coop obligatoire ou avec stage coop optionnel. Notre conclusion est que seule la seconde option est réalisable. Cela signifie que sans composante coop obligatoire, il n'y a pas de maîtrise en traduction possible. En effet, la plupart des personnes candidates à la maîtrise sont probablement déjà sur le marché du travail et ne seraient pas en mesure de quitter leur emploi pendant un an, de reprendre le travail, puis de retourner étudier pour le dernier trimestre. Le stage coop obligatoire pourrait toutefois être intéressant pour les étudiantes et étudiants de premier cycle qui n'ont pas encore intégré le marché du travail.

En ce qui concerne le sondage sur les FFPM mené auprès des anglophones dans le cadre de notre précédente évaluation cyclique, les résultats ont montré que les étudiantes et étudiants de premier cycle appréciaient davantage l'option de stage coop obligatoire que celles et ceux de deuxième cycle.

Afin d'évaluer la faisabilité de la maîtrise en traduction comme remplacement possible du baccalauréat de deux ans, l'école a décidé de communiquer avec le décanat pour savoir si une étude de marché est nécessaire pour évaluer l'intérêt potentiel envers un programme de maîtrise en traduction professionnelle avec stage coop obligatoire.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
2	Demande d'étude de marché pour l'intérêt potentiel envers un programme de maîtrise en traduction professionnelle avec stage coop obligatoire.	Décanat, Vice-décanat, programmes et Direction	2022-2023	Selon le résultat de l'étude

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

~~**Recommandation 13** : Définir clairement le rôle et les objectifs de la majeure en traduction projetée : sera-t-elle ou non professionnalisante? L'information contenue dans le rapport d'autoévaluation est contradictoire quant à l'orientation qui sera donnée à ce programme. Inactive~~

Réponse de l'unité : Deux réflexions concomitantes ont guidé la proposition de cette majeure: d'une part, le marché de la traduction actuel demande moins de généralistes que cela n'était le cas il y a quelques années et, par voie de conséquence, le B.A. spécialisé, aussi solide et éprouvé qu'en soit le contenu, date d'une époque où l'on formait, justement, des généralistes, et il peut être considéré comme répétitif dans sa structure et son contenu. D'autre part, tant au gouvernement que dans le secteur privé, nombreux sont les emplois, dans la communication unilingue, bilingue ou multilingue, qui demandent une certaine polyvalence et des compétences générales variées, en rédaction, en documentation et en traduction, sans oublier les outils informatiques qui sous-tendent ces tâches. Dans ce sens, une formation plus courte dans ces domaines, assortie d'une spécialisation (économie, droit ou même biologie) acquise dans le cadre d'une autre majeure, est avantageuse. Les étudiant.e.s qui souhaitent se spécialiser en traduction professionnelle pourront, après cette majeure, s'inscrire à la nouvelle MTr afin de compléter leur formation. Par ailleurs, cette nouvelle majeure sera l'occasion de proposer un plan d'étude et un cheminement moins rigide et d'intégrer davantage, dans la formation, les étudiant.e.s francophones et anglophones. Au cours des dernières années, en effet, leur profil a considérablement changé et la répartition des uns et des autres dans deux filières clairement séparées est moins à l'ordre du jour que jamais.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
2	Élaboration d'un plan d'étude et d'un cheminement type pour la majeure en traduction	Comité des études de premier cycle Assemblée départementale (approbation)	2023-2024	Majeures (ajout d'un programme)

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

~~**Recommandation 14** : Dans l'éventualité de la création de nouveaux programmes, revoir la pertinence d'offrir des programmes identiques dans les filières francophone et anglophone. Inactive~~

Réponse de l'unité : L'ÉTI est consciente des limites, dans le contexte actuel, de séparer systématiquement les filières francophones et francophones au premier cycle comme aux cycles supérieurs. À l'exception du doctorat en traductologie, Il faut bien voir que la structure actuelle de nos programmes date d'une époque où les profils des étudiant.e.s étaient quelque peu différents et beaucoup moins variés. L'ÉTI compte désormais parmi ses étudiant.e.s des personnes dont la langue 1 n'est ni le français ni l'anglais et cette réalité doit être considérée comme l'occasion de renouveler en partie les contenus proposés et de réévaluer les méthodes pédagogiques pour les transmettre. La nouvelle MTr, étant donné le public qu'elle vise et les conditions d'emploi existantes, est conçue comme un programme modulaire dans lequel les étudiant.e.s ne seront pas séparé.e.s en fonction de leur langue maternelle, mais au contraire intégré.e.s dans des groupes bilingues dont la dynamique sera stimulante et enrichissante pour toutes et tous.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
2	Examiner toutes les possibilités de regroupement de sections anglophone et francophone dans les programmes de premier cycle existants et assurer la mixité des groupes dans la nouvelle MTr.	Comité des études de premier cycle Comité des études supérieures	2023-2024	Mineures (?)

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 15 : Accroître les efforts de promotion et de recrutement pour les programmes de premier cycle. Inactive

Réponse de l'unité : La Faculté des arts compte une équipe de professionnels du marketing et des communications chargées de la promotion des programmes et du recrutement. L'École a déjà participé et participera aux initiatives lancées dans ce sens, mais, dans la situation actuelle et avec le nombre limité de ressources professorales dont elle dispose, elle se doit de concentrer tous ses efforts dans les tâches d'enseignement, de recherche et d'administration interne.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
	Aucune			

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).

~~Recommandation 16 : Étudier la possibilité de conserver l'espagnol parmi les combinaisons linguistiques proposées dans les cours de traduction pratique (au premier cycle et peut être aussi dans la nouvelle M. Trans.). Inactive~~

Réponse de l'unité : L'ÉTI ne remet pas en question la place de l'espagnol dans ses programmes et considère que cette troisième langue doit être maintenue tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. Il s'agit d'un atout de taille sur le marché de la traduction dans les Amériques. Cet atout doit être préservé et développé. La collaboration avec la section d'espagnol du Département des langues et littératures modernes existe déjà et prend diverses formes qui vont de la formation complémentaire en espagnol que les étudiant.e.s en traduction peuvent acquérir au Département aux discussions récentes visant à proposer pour la MTr, des cours à double cote TRA et ESP, cours qui seraient donc ouverts aux étudiant.e.s du département intéressé.e.s par la traduction.

Réponse du décanat : Le doyen est d'accord avec la réponse de l'unité.

Priorité	Actions à entreprendre	Attribué à	Échéancier	Modifications au programme ?
1	Maintenir et renforcer les liens avec la section d'espagnol du Département des langues et littératures modernes	Comité des études de premier cycle, comité des études supérieures	2022-2023	Aucune

* Niveau de priorité : 1. URGENT- ACTIONS IMMÉDIATES REQUISES 2. IMPORTANT- ACTIONS REQUISES DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. SUGGÉRÉ : ACTIONS À DÉVELOPPER ET DISCUTER, ET À METTRE EN PLACE D'ICI LE MILIEU DU CYCLE (DANS LES 4 ANS).